



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Préfecture des Deux-Sèvres

06 FEV. 2020

SCSI

Le Délégué Territorial

Dossier suivi par : Virginie GAROT
Tél : 05 45 35 30 00
Mail : v.garot@inao.gouv.fr

V/Réf : AEU_79_2020_58

La Directrice de l'INAO

à

Madame Le Préfet
Direction du Développement Local et des
Relations avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
BP 70000
79 099 NIORT CEDEX 9

A l'attention de Gaëlle DEMPURE

Objet : Demande d'autorisation environnementale ICPE
Elevage avicole à CLESSE (79)

Châteaubernard, le 3 février 2020

Par saisine ANAE reçue le 17 janvier 2020, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour étude et avis, la demande soumise à autorisation environnementale concernant le projet d'extension de l'élevage avicole DECOUST JEROME sur la commune de **CLESSE**.

La commune de **CLESSE** est située dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Contrôlée « Beurre Charentes-Poitou ». Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées « Agneau du Poitou-Charentes », « Brioche Vendéenne », « Gâche Vendéenne », « Jambon de Bayonne », « Porc du Sud-Ouest », « Porc de Vendée », « Volailles de Challans », « Volailles de Vendée », « Volailles du Val de Sèvres » et de l'IGP viticole « Val de Loire ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

En 2018, l'INAO a recensé un opérateur agricole produisant de façon effective sous AOC « Beurre Charentes-Poitou » et 9 opérateurs agricoles produisant de façon effective sous IGP « Agneau du Poitou-Charentes » sur la commune de **CLESSE**.

Après étude du dossier, l'INAO vous informe qu'il n'a pas d'objection à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Pour la Directrice et par délégation,
Le Délégué Territorial
Laurent FIDELE

Copie : DDT 79